

N° 5895⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI

portant transposition de la directive 2004/48 CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle et portant désignation des tribunaux des dessins ou modèles communautaires, et ayant pour objet de modifier:

- **la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et bases de données**
- **la loi modifiée du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.5.2009)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 13 mai 2009 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

portant transposition de la directive 2004/48 CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle et portant désignation des tribunaux des dessins ou modèles communautaires, et ayant pour objet de modifier:

- **la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et bases de données**
- **la loi modifiée du 20 juillet 1992 portant modification du régime des brevets d'invention**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 mai 2009 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 28 avril 2009;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 mai 2009.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

